



## Assemblée générale

Distr. générale  
1er octobre 2002  
Français  
Original: espagnol

---

**Cinquante-septième session**

**Deuxième Commission**

Point 88 de l'ordre du jour

**Activités opérationnelles de développement**

**Lettre datée du 24 septembre 2002, adressée au Secrétaire  
général par le Représentant permanent de Cuba  
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer, en tant que document de la cinquante-septième session de l'Assemblée générale, au titre du point 88 de l'ordre du jour intitulé « Activités opérationnelles de développement », la lettre que S. E. Felipe Pérez Roque, Ministre des relations extérieures de Cuba, a envoyée à M. Mark Malloch Brown, Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement, à propos du *Rapport mondial sur le développement humain 2002* (voir annexe).

L'Ambassadeur,  
Représentant permanent  
(Signé) Bruno **Rodríguez Parilla**



**Annexe à la lettre datée du 24 septembre 2002, adressée  
au Secrétaire général par le Représentant permanent de Cuba  
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de me référer au *Rapport mondial sur le développement humain 2002* dont nous venons de prendre connaissance et à propos duquel nous élevons, malheureusement, de graves objections, s'agissant notamment de la méthode utilisée pour son élaboration.

J'ai décidé d'appeler votre attention sur la question, car bien que l'on ait prétendu donner au rapport un caractère autonome, c'est en réalité le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) qui le promeut, le publie, le finance et le diffuse internationalement.

Comme vous le savez, les autorités cubaines accordent une grande importance à ce rapport annuel qui constitue une source précieuse d'informations pour les États Membres de l'Organisation des Nations Unies, nombre d'institutions, entités et organismes du système, les organisations non gouvernementales et le public en général. On pourrait s'attendre par conséquent à ce que ce rapport se fonde sur des informations fiables, objectives et impartiales. Cuba estime, pour les raisons que j'explique en détail dans la présente lettre, que ce n'est malheureusement pas le cas.

L'an dernier, comme vous vous en souviendrez, nous avons contesté le fait que le rapport ne comportait aucune information, s'agissant de Cuba, sur une question aussi importante que celle de la science et de la technologie, domaines dans lesquels notre pays a réalisé de grands progrès et obtenu des résultats reconnus au niveau mondial. Il était en effet troublant de constater que dans ce rapport, seuls figuraient des renseignements sur l'indicateur de la pauvreté humaine à Cuba.

Cette année, le thème central du rapport est la démocratie. Aborder un thème aussi polémique, dont on débat depuis quasiment le début de la civilisation moderne, a constitué pour ses auteurs un énorme défi. Il fallait par conséquent faire preuve d'un excellent jugement, d'une grande prudence et, avant tout, de sérieux, de rigueur scientifique et de sens politique. Le rapport ne se caractérise toutefois aucunement par ces qualités. Cuba exprime son total désaccord avec son orientation et ses paramètres, ce qui m'oblige à exprimer ici sans équivoque les réserves que nous inspirent les informations qui y figurent et à faire état de la décision de mon gouvernement d'aborder la question chaque fois que cela sera possible.

Le rapport présente des « indicateurs subjectifs » qui, comme leur nom l'indique, manquent complètement d'objectivité. Il n'est pas possible de quantifier la démocratie, le réalisme politique et les droits de l'homme, à moins de se contenter d'énumérer, par exemple, les instruments internationaux auxquels chaque pays est partie ou des paramètres de même nature. On ne dispose pas d'une définition exacte, sur laquelle tout le monde s'accorderait, ni d'un modèle unique accepté par l'ensemble de la communauté internationale. Il n'existe pas non plus d'indicateurs convenus au niveau intergouvernemental dans le cadre des Nations Unies, ce qu'indique clairement le rapport établi par le Bureau du *Rapport mondial sur le développement humain* du Programme des Nations Unies pour le développement (E/CN.3/2002/27).

La façon dont le rapport a été conçu et rédigé s'appuie sur le raisonnement que certains pays ont essayé de faire adopter à l'Organisation des Nations Unies et à

plusieurs de ses organes pour tenter d'imposer comme paradigme universel un modèle précis de démocratie qu'ils ont eux-mêmes défini en laissant de côté, fait intéressant, le principe de la diversité et le principe de l'autodétermination tel qu'il figure dans la Charte des Nations Unies.

Le rapport donne en outre une idée restrictive de ce qu'est la « démocratie » en la limitant à ses aspects civils et politiques et en ne tenant aucun compte des aspects économiques, sociaux et culturels ni des droits de nature collective, indispensables à l'exercice d'une véritable démocratie. La démocratie n'est pas unique; on ne peut assumer qu'un type de démocratie est supérieur aux autres; et il n'existe pas de démocratie parfaite universellement acceptée. La définition retenue est sélective, discriminatoire et partielle et manque par conséquent d'objectivité et de légitimité.

En outre, cette définition restrictive ne tient pas compte des préceptes universellement adoptés comme ceux qui figurent dans la Déclaration et le Programme d'action de Vienne (voir A/CONF.157/23) qui disposent au paragraphe 8 de la première partie que « La démocratie est fondée sur la volonté, librement exprimée, du peuple qui détermine le système politique, économique, social et culturel qui sera le sien et sur sa pleine participation à tous les aspects de la vie de la société. » La méthode adoptée ne prend pas non plus en compte de postulats aussi importants que la nécessité de tenir compte des particularismes nationaux et régionaux ainsi que des divers patrimoines historiques, culturels et religieux.

Les caractéristiques des sources de référence utilisées dans le rapport constituent également une grave source de préoccupation pour mon pays. Ni la Banque mondiale, ni l'Université du Maryland, et encore moins l'organisation Freedom House et ses prétendus experts internes ne sont des institutions à composition universelle et c'est la raison pour laquelle adopter leurs critères et méthodologies pour tenter de « mesurer » l'ensemble des pays ne peut se justifier et est à tout le moins inacceptable.

Cuba, par exemple, n'est pas membre de la Banque mondiale pour des raisons que vous connaissez bien. On peut donc se demander quelles données ou informations véritablement fiables cette institution peut donner sur mon pays.

Pour ce qui est de Freedom House, il s'agit là d'une organisation qui ne fait l'objet d'aucun consensus au niveau international et dont les activités et la crédibilité ont été sérieusement remises en question par divers États Membres de l'Organisation des Nations Unies. Elle se présente comme une organisation non gouvernementale alors que de par sa structure, son financement et son mode de fonctionnement, elle opère comme une agence du Gouvernement américain et de ses services spéciaux. Il convient de rappeler que sa relation consultative avec le Conseil économique et social a été contestée par le Comité chargé des organisations non gouvernementales de l'ONU en 1995 et que le caractère partial et discriminatoire contre les pays du sud du rapport sur la liberté dans le monde publié par cette organisation dont on ne reconnaît pas la légitimité mais qui toutefois a été prise comme modèle pour déterminer certains des « indicateurs » du *Rapport mondial sur le développement humain* présenté cette année par le PNUD n'est un secret pour personne.

Il faut rappeler en outre que l'organisation Freedom House a reconnu à plusieurs occasions avoir reçu des fonds du Gouvernement américain afin de

déstabiliser mon pays, de faire de la propagande anticubaine et d'introduire des agents à Cuba, dont certains ont été découverts et dénoncés à temps.

Le rapport est également sélectif lorsqu'il passe en revue les instruments relatifs aux droits de l'homme qui ont été ratifiés car il ne se réfère qu'à deux d'entre eux qui, en outre, portent avant tout sur les droits civils et politiques. S'agissant de Cuba, par exemple, le rapport ne tient pas compte du fait que notre pays est partie à 16 instruments relatifs aux droits de l'homme dont certains ont une immense importance, comme la Convention relative aux droits de l'enfant et la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.

Cette sélectivité, outre qu'elle permet de ne pas tenir compte des nombreux instruments qui existent en la matière et qui constituent le système international de protection des droits de l'homme, porte atteinte à des principes importants reconnus internationalement qui réaffirment l'universalité, l'indivisibilité et l'interdépendance de l'ensemble de ces droits.

L'importance que l'on accorde généralement au *Rapport mondial sur le développement humain* et les excellentes relations qui existent depuis longtemps entre le PNUD et les autorités de la République de Cuba me poussent à vous demander, afin de préserver l'objectivité, l'universalité et le sérieux qui doivent caractériser ce rapport, de tenir dûment compte de ce qui précède. Le thème d'un rapport de ce type ne peut se choisir sans qu'il soit tenu compte de la disponibilité des données et des informations objectives et quantifiables nécessaires. D'autre part, il est indispensable de consulter des sources universelles, fiables, reconnues et impartiales, de préférence des sources du système des Nations Unies.

Cuba considère, je le répète, particulièrement inacceptable l'utilisation de l'organisation Freedom House comme source de référence du fait que cette organisation s'aligne sur les intérêts des États-Unis en matière de politique extérieure et les promeut et que les États-Unis mènent une politique d'agression hostile à Cuba depuis plus de 40 ans.

Mon gouvernement estime que compte tenu du caractère délicat et important du sujet traité, il importe que les organes intergouvernementaux compétents, comme le Conseil économique et social, l'Assemblée générale, la Commission de statistique et le Conseil d'administration du PNUD, se prononcent sur la question. Les représentants de Cuba qui assistent aux diverses réunions sont prêts à participer à un échange de vues.

Je tiens à vous informer qu'en temps voulu, Cuba enverra les présentes observations au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies non seulement pour qu'il les examine et les évalue, mais également en vue de leur publication en tant que document de l'Organisation

(Signé) Felipe Pérez Roque